



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-775

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 12h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle de la mobilité Direction des transports et de la mobilité durable	Délibération N° 2015-775
--------------------	--	------------------------------------

Présentation du rapport annuel du Délégué "Transports" - Année 2014

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, compétente en matière de transports urbains, a délégué par voie contractuelle, la gestion de son réseau de transports en commun et du service de transports à la demande des personnes à mobilité réduite, à la société Keolis Bordeaux.

Cette mission comprend l'exploitation du réseau Tbc, constitué :

- des lignes de tramway,
- des lignes d'autobus,
- du service de transport des personnes à mobilité réduite,
- des services de transport à la demande,
- de la gestion des parcs relais,
- de l'exploitation d'un service de prêt de vélos Vcub,
- de l'exploitation d'un service de navettes fluviales Batcub.

La précédente convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2009 jusqu'au 30 avril 2014.

L'avenant n°6, signé le 13 novembre 2013 suite à la délibération du Conseil de Communauté n°2013/0664 du 27 septembre 2013, a prorogé cette échéance au 31 décembre 2014.

Conformément aux exigences contractuelles, le Délégué présente, pour l'année 2014, les données relatives à son exploitation du réseau et des différents services.

Cependant, les résultats exposés par Keolis Bordeaux feront l'objet d'une analyse quantitative et qualitative par les services de la Métropole. Cet examen est mené à bien dans le cadre du bilan

annuel d'activités de l'Autorité Organisatrice au regard de sa veille administrative, financière et technique (contrôles réalisés sur sites, respect des engagements ...).

I. LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

I.1 Les faits marquants

A - La fréquentation

La fréquentation se mesure selon deux critères : les voyages comptables et les validations issues du système billettique.

- **Les voyages comptables**

On notera une évolution de +2,9% de la fréquentation (+3,5 millions de voyageurs) soit **un total de 125 863 204 voyages comptables** réalisés sur le réseau (bus, tramway, dessertes et navettes fluviales).

Cette fréquentation se répartit comme suit :

- 75 180 320 voyages réalisés sur le réseau de tramway soit une baisse de 0,6%,
- 50 495 719 voyages réalisés sur le réseau de bus (lignes régulières et lignes affrétées) soit +6,3% en comparaison de 2013,
- 187 165 voyages pour le service de navettes fluviales : l'exploitation du service a débuté en mai 2013 avec 94 687 voyages comptabilisés.

Malgré cette évolution positive, le Délégataire n'a pu honorer pour l'année 2014, l'objectif contractuel fixé à 147 582 591 voyages comptables soit un écart par rapport à l'objectif de 21,7 millions de voyages (-14,7%).

- **Les validations issues du système billettique**

Le réseau Tbc a enregistré 84 443 845 validations via son système billettique. En comparaison de 2013, on constate une diminution du nombre de validations de 5 709 312 soit une baisse de -6,3%.

L'objectif contractuel pour 2014 était de 132 824 332 validations, on observe que le Délégataire n'a pu respecter son engagement soit un écart à l'objectif de 4,8 millions de validations (-36,4%).

Cependant, conformément à l'avenant n°6 (délibération n°2013/0664 du 27 septembre 2013) suite à la prolongation du contrat au 31 décembre 2014 et des dispositions convenues entre la Communauté urbaine et le Délégataire, les objectifs annuels sont indicatifs, ils n'engageaient pas le Délégataire au titre du système d'intéressement - pénalités.

B - L'exploitation kilométrique

L'offre effective mise en œuvre, sur l'ensemble du réseau tbc, présente **une évolution de 0,7% avec 28 352 230 kilomètres commerciaux** (hors kilomètres haut-le-pied et sans voyageur) parcourus par les autobus, les rames et les navettes fluviales, soit 83,5 % pour le réseau de bus, 16,3 % pour le réseau de tramway et 0,2% pour le service Batcub.

L'objectif contractuel était fixé, pour 2014, à 28 163 234 kilomètres commerciaux tous services confondus.

Pour permettre les déplacements des usagers et réaliser l'offre proposée en 2014, l'exploitant Keolis Bordeaux disposait d'un parc métropolitain de 501 véhicules répartis comme suit :

172 autobus articulés, 197 autobus standards, 22 gabarits réduits, 6 minibus, 4 microbus et 100 rames de tramway (23 nouvelles rames phase III ont été réceptionnées fin 2014).

A fin 2014, la moyenne d'âge du parc d'autobus est de 8,98 ans et de 7,53 ans pour le parc de rames.

Le service de navettes fluviales est assuré par deux catamarans.

I.2 Les principaux indicateurs du réseau

- **L'offre** kilométrique commerciale, pour 2014, est de 39,1 kilomètres par habitant (base de calcul Bordeaux Métropole de 724 224 habitants).
- **L'usage** du réseau de transport est de 174 voyages par habitant contre 169 en 2013.
- **L'utilisation** est de 4 voyages par kilomètre, l'utilisation du réseau restant stable.
- **Les coûts**, le coût par kilomètre est de 4,79 €, le coût par voyage représente 1,08 €.
- **Le taux de couverture** (recettes d'exploitation / dépenses d'exploitation) est de 29,77% contre 32,88% en 2013.

I.3 Les parcs relais

En complément de l'offre de transport, des parcs relais sont réservés aux véhicules des usagers afin d'accéder au réseau Tbc.

Au nombre de quinze pour une capacité totale de 4 672 places, **ces structures ont accueilli un total de 1 345 173 véhicules et 1 945 458 voyageurs.**

La fréquentation de ces parcs pour 2014, en nombre de véhicules, diminue de 1,6% avec un taux de remplissage de 76%.

Les parcs mixtes de Pessac Centre, Porte de Bordeaux et Mérignac Centre, réservés aux seuls abonnés du réseau, ont permis le stationnement de 25 215 véhicules. Leur fréquentation augmente de 12,9% avec un taux de remplissage de 24%.

I.4 Le service de location de vélos en libre service Vcub

Proposé aux usagers depuis le 20 février 2010, ce service comporte au total 160 stations avec une moyenne de 1 278 vélos disponibles (nombre moyen de vélos mis en service par jour).

On notera que certaines stations ont été fermées toute ou partie de l'année pour cause de travaux, nécessitant leur retrait temporaire voire leur déménagement.

L'utilisation du service Vcub demeure en progression de 5,8% (+133 070 locations supplémentaires) par rapport à l'année 2013 soit un total de 2 444 675 locations.

I.5 La fraude

Suite à l'enquête annuelle, diligentée du 04 au 11 décembre 2014, par Bordeaux Métropole, **le taux de fraude mesuré est de 11,2% (10,8% en 2013) avec un taux de non validation de 9,1 % (7,1% en 2013)**. Les modalités et les résultats de cette enquête seront décrits dans le cadre du bilan annuel du délégant.

Il convient de rappeler que conformément aux dispositions de l'avenant n°6 (délibération n°2013/0664 du 27 septembre 2013) suite à la prolongation du contrat au 31 décembre 2014 et des dispositions convenues entre la Communauté urbaine et le Délégataire, l'objectif annuel pour le taux de fraude a été neutralisé.

Enfin, il convient de noter que l'exploitant propose un taux de contrôles sur l'ensemble du réseau de 5% contre un seuil contractuel fixé à 4%.

I.6 Les évolutions des recettes

A - Les recettes tarifaires

Suite à la décision du Conseil de Communauté le 27/06/2014, une augmentation des tarifs a été appliquée à compter du 1^{er} août 2014. On notera également que la gamme tarifaire s'est enrichie d'un nouveau titre en avril 2014, le Pass Tourisme.

Les recettes tarifaires (Tbc, mobibus et Vcub), reversées par le délégataire en 2014, s'élèvent à 57,1 millions d'euros soit une progression de 1,6% en comparaison de 2013.

L'engagement annuel était fixé à 65,5 millions d'euros. Conformément aux dispositions de l'avenant n°6 et de la prolongation de la DSP, le système d'intéressement a été neutralisé pour les huit derniers mois. L'objectif annuel fixé est indicatif, il n'engageait pas le Délégataire.

B - Les recettes de publicité

Ces dernières s'élèvent à 1 064 511 € en augmentation de 5% en comparaison de 2013.

C - Les recettes des amendes

Celles-ci comprennent les amendes pour défaut de titre, les pénalités pour non validation, les amendes pour incivilités ainsi que les contraventions apposées dans les parcs relais.

Pour l'année 2014, le montant de ces recettes est de 1 139 106 € contre 1 279 792 € en 2013.

I.7 La qualité des services

Pour l'ensemble des services, 33 indicateurs sont mesurés chaque mois dont 25 sont assujettis à un système de bonus / malus selon l'atteinte ou non d'un seuil minimum de qualité.

Conformément aux dispositions de l'avenant n°6 et de la prolongation de la DSP, le système d'intéressement a été neutralisé pour les huit derniers mois.

Pour 2014, le délégataire percevra toutefois, une prime d'un montant net de 145 752 € en regard des résultats obtenus pour les indicateurs assujettis au système d'intéressement et ce durant les quatre premiers mois.

D'autre part, dans la démarche « qualité » initiée par Bordeaux Métropole, la collectivité a en charge la mesure annuelle de la satisfaction des usagers du réseau. Les résultats pour les deux enquêtes menées, au premier trimestre 2015, sont en cours d'analyse :

- une enquête de satisfaction des usagers « abonnés » du réseau,
- une enquête de notoriété des usagers « occasionnels » du réseau.

II. LE SERVICE DE TRANSPORTS A LA DEMANDE « mobibus »

II.1 Les faits marquants

A - L'exploitation

Pour l'année écoulée, le service de transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite a parcouru **un total de 1 383 496 kilomètres** (distances commerciales et haut-le-pied) sur le territoire de la Métropole soit une augmentation de 0,2 %.

Conformément aux engagements, la base d'intéressement pour 2014 est fixée à 51 % de kilomètres commerciaux (avec voyageurs) par rapport à la production kilométrique annuelle c'est-à-dire les kilomètres commerciaux et les kilomètres Haut-Le-Pied (distances parcourues sans voyageur en entrée et sortie de dépôt).

Pour 2014, le nombre de kilomètres commerciaux est de 742 176 soit un ratio de 53,6 %, supérieur à l'objectif contractuel.

Au 31 décembre, le service « mobibus » dispose de 31 véhicules pour assurer l'ensemble des services demandés. **L'âge du parc est de 3,56 ans** contre 3,94 ans pour l'année 2013.

B - La fréquentation

Le nombre de voyageurs enregistrés est de 90 256 contre 91 376 en 2013, on constate ainsi une baisse de la fréquentation de 1,2 %.

II.2 La qualité du service

L'enquête de satisfaction pour « mobibus » a été menée durant le premier trimestre 2015, les résultats sont en cours d'analyse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 23 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter les termes du rapport annuel présenté par le Délégataire Keolis Bordeaux,

DECIDE

Article unique : de prendre acte des termes du rapport annuel pour l'année 2014 présenté par le délégataire, la société Keolis Bordeaux, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2016	Monsieur Christophe DUPRAT